

# GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

---

DEF

**Numéro: 15.166**

**Date:** 1<sup>er</sup> septembre 2015, 14h59

**Type de proposition:** Postulat

**Auteur:** Groupe libéral-radical

**Titre:** Nouvelle formation ES (école supérieure) en mode dual orientation "Energie et environnement", pourquoi ne pas développer cette filière dans le canton de Neuchâtel?

**Contenu:** Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'ouvrir une filière duale "Energie et environnement" dans notre canton en partenariat avec les milieux professionnels. La grande expertise qui est la nôtre, reconnue au niveau international dans le domaine photovoltaïque notamment, devrait nous aider à développer la partie théorique de la formation.

Néanmoins, avant de lancer le processus (crédit d'études, EPT), il nous semble impératif de vérifier avec les acteurs du marché (associations professionnelles et entreprises privées) qu'il n'existe pas de doublons de formation et que les entreprises concernées y voient un intérêt pratique, soit un besoin avéré.

Nous savons que le développement d'une filière de formation a un coût, mais nous savons également que le coût de l'ignorance est bien plus important. Une solution neutre financièrement pourrait être apportée avec la fermeture d'une filière à plein-temps qui ne serait plus en phase avec les besoins du marché du travail.

## Développement

Le séisme et la catastrophe nucléaire survenus à Fukushima le 11 mars 2011 ont mené à un changement d'opinion en Suisse. Avec la décision du Conseil fédéral et du Parlement de sortir progressivement de l'énergie nucléaire, c'est une décision de principe qui a été prise (Stratégie énergétique 2050).

Le Conseil fédéral mise en premier lieu sur une intégration systématique des potentiels énergétiques existants; il mise en second lieu sur une exploitation adéquate des potentiels existants en matière d'énergie hydraulique et de nouvelles énergies renouvelables. Cela implique une nouvelle stratégie de la Confédération en matière d'efficacité des ressources et des énergies renouvelables (Masterplan Cleantech), datant de 2011.

Ces deux décisions ont déclenché une multitude d'activités dans la société et dans les secteurs de la formation, des sciences et de l'économie. Le changement d'opinion dans la population a mené à de nombreuses discussions et manifestations autour de la thématique "Energie & Environnement". La volonté d'économiser l'énergie, d'employer des appareils plus efficaces ou encore de protéger l'environnement, a fortement augmenté. De nombreuses petites et moyennes entreprises (PME) ont compris la demande et développent de nouvelles techniques innovantes. Il en découle un important besoin en personnel spécialisé doté de compétences techniques avec des facultés d'ingénierie.

Afin de répondre à ces besoins, les organisations du monde du travail (ORTRA) concernées, avec l'approbation du secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et l'Innovation (SEFRI), ont développé un plan d'étude cadre destiné à la formation ES "Energie et environnement".

De manière résumée, le champ professionnel est le suivant:

Les technicien-ne-s diplômé-e-s ES en énergie et environnement construisent ou implémentent des installations destinées à exploiter des formes d'énergies renouvelables, ou sont responsables du bon fonctionnement de systèmes techniques efficaces sur le plan énergétique et respectueux de l'environnement.

A ce propos, ils prennent en compte les besoins des clients, les spécifications techniques ainsi que les exigences réglementaires. L'efficacité énergétique, le recyclage des matériaux et les aspects environnementaux se trouvent au centre de leur activité.

En tant que spécialistes des domaines de l'énergie et de l'environnement, ils œuvrent dans des secteurs comme, par exemple, la production, le montage et la mise en service d'installations photovoltaïques, d'installations thermiques et solaires, de chauffages à pompe à chaleur, d'éoliennes, de petites centrales hydroélectriques, d'installations d'incinération, de stockage d'énergie, de récupération d'énergie, de transformation d'énergie, de distribution d'énergie, d'installations de recyclage et de gestion des déchets, de stations d'épuration des eaux usées, d'installations de traitement de l'eau potable, d'installations de traitement des matières, d'installations d'assainissement de l'air, ou en tant qu'exploitants de systèmes industriels.

Signataire-s :

<b>Andreas Jurt</b>	
---------------------	--